

2021-09-15
2021-0095

Container label

GROUPE	4	6	HERBICIDES
--------	---	---	------------

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

Contient du bromoxynil et du MCPA

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Pour usage sur le BLÉ (dur, de printemps et d'hiver), l'ORGE, l'AVOINE, le LIN (incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique), le MAÏS (fourrager et sucré), le SEIGLE D'AUTOMNE, les GRAINES D'ALPISTES DES CANARIS (pour la production de semences), les SEMIS DE GRAMINÉES et les GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES

COMMERCIAL (AGRICOLE)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

PRINCIPE ACTIF:

Bromoxynil (présent sous forme d'ester octanoate) 225 g e.a./L
MCPA (présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle) 225 g e.a./L

**No D'HOMOLOGATION 32472
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**



AVERTISSEMENT

POISON

CONTENU NET : 1 litre à 1 050 litres

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
USA
1-800-247-8013

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Évitez d'inhaler/respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout concentré sur la peau ou dans les yeux. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après le traitement, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics. N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les végétaux terrestres non ciblés. Respectez les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Évitez d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être atténuée par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

Application au sol: Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

Application par voie aérienne: personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit: Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne: Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement sauf indication contraire dans le tableau ci-dessous:

CULTURE	ACTIVITÉ APRÈS LE TRAITEMENT	DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)
Maïs sucré	Irrigation, manuelle	5 jours
	Récolte, manuelle	20 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE:

Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans les 30 jours suivant l'application de BROMOXYNIL- MCPA 225-225. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application de BROMOXYNIL-MCPA 225-225. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 20 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 20 jours après traitement est requis.

PREMIERS SOINS :

Éloigner la victime de la zone contaminée; enlever les vêtements contaminés. Garder la victime confortablement au chaud et au repos. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau et les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient un solvant d'hydrocarbures aromatiques. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses musculaires et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Cette formulation de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 se solidifie lorsque la température ambiante est inférieure à -20 °C mais elle redevient utilisable lorsque la température ambiante dépasse 0 °C. Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides afin de prévenir toute contamination croisée. Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des fertilisants, des plantes et des produits alimentaires.

ÉLIMINATION :**ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ÉTIQUETTE DU LIVRET

GROUPE	4 6	HERBICIDES
--------	-----	------------

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

Contient du bromoxynil et du MCPA

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

Pour usage sur le BLÉ (dur, de printemps et d'hiver), l'ORGE, l'AVOINE, le LIN (incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique), le MAÏS (fourrager et sucré), le SEIGLE D'AUTOMNE, les GRAINES D'ALPISTES DES CANARIS (pour la production de semences), les SEMIS DE GRAMINÉES et les GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES

COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF :

Bromoxynil (présent sous forme d'ester octanoate) 225 g e.a./L
MCPA (présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle) 225 g e.a./L

No D'HOMOLOGATION 32472
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT

POISON

CONTENU NET : 1 litre à 1 050 litres

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021
USA
1-800-247-8013

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif ou mortel en cas d'ingestion. Nocif en cas d'inhalation. Évitez d'inhaler/respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement tout concentré sur la peau ou dans les yeux. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie exposée de la peau.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics. N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les végétaux terrestres non ciblés. Respectez les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Éviter de contaminer les cours d'eau, étangs, rivières ou autres sources d'eau.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Afin de réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Évitez d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION:

Application au sol: Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application.

Application par voie aérienne: personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit: Portez une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement.

Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne: Portez un vêtement à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures durant l'application. Il n'est pas nécessaire de porter de gants à l'intérieur d'une cabine fermée durant l'application. Ne laissez pas le pilote mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef.

NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement sauf indication contraire dans le tableau ci-dessous:

CULTURE	ACTIVITÉ APRÈS LE TRAITEMENT	DÉLAI DE SÉCURITÉ (DS)
Maïs sucré	Irrigation, manuelle	5 jours
	Récolte, manuelle	20 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE:

Ne pas faire paître le bétail dans des récoltes ou du fourrage vert traités dans les 30 jours suivant l'application de BROMOXYNIL- MCPA 225-225. Ne pas utiliser des récoltes traitées comme fourrage dans les 30 jours suivant l'application de BROMOXYNIL-MCPA 225-225. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Pour la récolte manuelle du maïs (de grande culture et sucré), il est interdit de retourner dans les sites traités dans les 20 jours suivant le traitement. Ainsi, un délai d'attente avant récolte de 20 jours après traitement est requis.

PREMIERS SOINS:

Éloigner la victime de la zone contaminée; enlever les vêtements contaminés. Garder la victime confortablement au chaud et au repos. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau et les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit contient un solvant d'hydrocarbures aromatiques. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses musculaires et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :

Cette formulation de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 se solidifie lorsque la température ambiante est inférieure à -20 °C mais elle redevient utilisable lorsque la température ambiante dépasse 0 °C. Les insecticides et les fongicides doivent être isolés des herbicides afin de prévenir toute contamination croisée. Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des fertilisants, des plantes et des produits alimentaires.

ÉLIMINATION :

ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS RÉUTILISABLES :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

ÉLIMINATION DES CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI :

Comme ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les milieux aquatiques, NE L'UTILISEZ PAS à cette fin.

NE CONTAMINEZ PAS les sources d'eau potable ou l'eau d'irrigation ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Période d'application : Les résultats sont meilleurs si les mauvaises herbes sont traitées au stade de plantules. Appliquer lorsque les conditions de croissance sont bonnes, mais **avant** que la culture abrite les mauvaises herbes. Ne pas traiter plus d'une fois par saison.

Pulvérisateur : Laver le réservoir et nettoyer tous les filtres, tamis et buses. Choisir des buses interchangeables qui permettent d'appliquer le volume recommandé à l'hectare. Les buses à miroir (FloodJet) sont déconseillées. Régler la hauteur de la rampe pour mouiller uniformément les mauvaises herbes. Effectuer les applications terrestres à une vitesse entre 5 et 10 km/h. S'assurer que les buses sont en bon état et qu'elles donnent toutes le même volume de pulvérisation.

Mélange : Remplir à moitié le réservoir d'eau propre. Ajouter la quantité requise de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 et bien agiter. Remplir complètement le réservoir et agiter encore avant l'emploi.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE : Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélange en réservoir avec certains partenaires, l'efficacité peut être réduite. Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la résistance à l'entraînement par la pluie la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricole Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Pour ÉPANDAGE AÉRIEN (sur le blé, l'orge et l'avoine seulement) :

Pulvérisation aérienne : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Instructions concernant l'épandage aérien

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien

décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef (développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Les préposés à l'application par voie aérienne doivent porter un pantalon long et une chemise à manches longues. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. L'aéronef doit être muni d'une cabine fermée. Le préposé au mélange et au chargement et le préposé à l'application doivent être deux personnes différentes. Le recours à des signaleurs humains est interdit. Respecter les mises en garde plus rigoureuses figurant sur l'étiquette lorsque les mises en garde qui s'adressent à l'opérateur antiparasitaire sont plus strictes que les recommandations générales figurant sur l'étiquette du pulvérisateur terrestre.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Albaugh LLC au 1-800-247-8013. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

1. Les mauvaises herbes doivent être traitées aux stades de croissance *recommandés*, alors qu'elles sont en pleine croissance. Le stade de croissance des mauvaises herbes doit être vérifié avant le traitement.
2. BROMOXYNIL-MCPA 225-225 ne doit pas être appliqué en doses *inférieures* à 20 L/ha. Pour obtenir de meilleurs résultats lorsque le feuillage de la culture est dense ou lorsque la plupart des mauvaises herbes sont la saponaire des vaches, les renouées annuelles, l'ortie royale, l'amarante à racine rouge, ou le chardon des champs, une dose de 40 L/ha est recommandée.
3. *Il ne faut pas* réduire la dose de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 de 1,25 L/ha.
4. La largeur de la bande de pulvérisation (déterminée par la largeur de la rampe et les chevauchements de pulvérisation) doit être maintenue avec précision. Faire des essais pour déterminer la largeur réelle de la bande de pulvérisation que produit *votre* aéronef. (Par exemple, la largeur réelle de la bande de pulvérisation peut être moins que la moitié de la largeur totale de la bande couverte.)
5. Les buses à jet plat en éventail ou à jet conique sont recommandées.
6. Les buses doivent être placées de façon à compenser les effets de turbulences de l'air causés par

hélice et l'effet vortex créée par le bout des ailes. Les buses ne doivent pas être placées à moins de 1 m du bout des ailes.

- L'orientation des buses (mesurée selon la direction du vol) doit être choisie pour donner la densité minimum de gouttelettes avec une couverture de pulvérisation maximum.

Dose de pulvérisation	Type de buse	Orientation des buses
20 L/ha	Jet plat en éventail	90°
	Jet conique	135°
30 L/ha	Jet plat en éventail	90° – 135°
	Jet conique	135°
40 L/ha	Jet plat en éventail	135°
	Jet conique	135° – 180°

- Le marqueur de la bande est essentiel. (Les marqueurs automatiques ne doivent être utilisés que comme système supplémentaire.)
- Éviter de pulvériser lorsque la température dépasse 25 °C.
- Pulvériser seulement lorsque le vent souffle en direction contraire d'une culture sensible.
- Ne pas pulvériser par calme plat ou lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/h.

Zones tampons pour protéger les habitats sensibles

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivants ne requiert pas de zones tampons: pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection des :				Habitats terrestres
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures		1	1	1	1	4
Pulvérisation aérienne	Avoine	Voilure fixe	15	2	1	1	60
		Voilure tournante	15	1	1	1	50
	Orge et blé	Voilure fixe	20	5	1	1	60

		Voilure tournante	20	3	1	1	50
--	--	----------------------	----	---	---	---	----

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que BROMOXYNIL-MCPA 225-225 est un herbicide des groupes 4 et 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à le BROMOXYNIL-MCPA 225-225 et à d'autres herbicides des groupes 4 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le BROMOXYNIL-MCPA 225-225 ou les herbicides des mêmes groupes 4 et 6 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Albaugh LLC au 1-800-247-8013.

**BLÉ (dur, de printemps et d'hiver)
(sans semis de légumineuses)**

BROMOXYNIL-MCPA 225-225 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps et le blé dur peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Le blé d'hiver peut être traité à partir du stade de 2 à 4 feuilles à l'automne ou à partir du début de la croissance jusqu'au stade de la feuille étendard au printemps.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plantes mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plantes mesurent 8 cm de hauteur.*

**BLÉ (dur, de printemps et d'hiver)
(sans semis de légumineuses)**

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

**+
MCPA**

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps et le blé dur peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.

REMARQUE : MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les mises en garde, zones tampons, renseignements sur le broutage et les restrictions. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter BROMOXYNIL-MCPA 225-225.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul, **plus** les mauvaises herbes suivantes.

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Ortie royale*

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Colza spontané (y compris le canola)

**Au-delà du stade de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plantes levées après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimées.*

**BLÉ (dur, de printemps et d'hiver)
(sans semis de légumineuses)**

**BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE* SC**

En vente pour utilisation seulement dans les Provinces des Prairies, L'Intérieur (y compris de La Région de la Rivière de la Paix), La Région de l'Okanagan et la Région de Creston Flats de la Colombie-Britannique seulement

* Achieve et **Turbocharge sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta. Dow AgroSciences Canada Inc. est un utilisateur autorisé.

Observer toutes les précautions lors de la préparation de la bouillie et de la pulvérisation ainsi que les limites, zones tampons, renseignements sur le broutage et les recommandations mentionnées sur l'étiquette de Herbicide Liquide Achieve SC quant au temps d'application.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Pour les traitements au sol, appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans 30-45 litres d'eau par l'hectare à une pression de 140-275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + l'herbicide liquide ACHIEVE SC doivent être effectués sur le blé de printemps ou le blé dur à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard (toutes les feuilles y compris les talles) (stades de croissance 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la folle avoine ou la avoine cultivée spontanée est au stade de 1 à 6 feuilles (toutes les feuilles y compris les talles) (stades de croissance 11,20 à 14,22 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la sétaine verte ou la sétaine glauque est au stade de 1 à 5 feuilles (stades de croissance 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la échinochloa pied-de-coq ou la ivraie de Perse compte de 1 à 4 feuilles (stades 11, à 14 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN). Se référer au schéma figurant sur l'étiquette d'herbicide liquide Achieve SC.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 0,5 L/ha herbicide liquide ACHIEVE SC dans 50-100 litres d'eau par hectare. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter du Turbocharge** au réservoir à une concentration de 0,5 % vol/vol (c'est-à-dire 0,5 L de Turbocharge par 100 L de bouillie). L'emploi d'une dose erronée de TURBOCHARGE peut produire une suppression insatisfaisante des mauvaises herbes ou des dommages à la culture. Achieve SC

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul **plus** la folle avoine, la avoine cultivée spontanée, la sétaine verte, la sétaine glauque, la lorsque la échinochloa pied-de-coq et la ivraie de Perse.

REMARQUE : Les mélanges de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + l'herbicide liquide Achieve SC peuvent être utilisés sur tous les cultivars de blé de printemps (notamment le blé de force roux de printemps, le blé de printemps Canada Prairie, le blé tendre blanc de printemps et le blé d'utilité générale) et le blé dur.

N'appliquer ce mélange que sur le blé de printemps SANS SEMIS DE LÉGUMINEUSES.

**BLÉ (dur, de printemps et d'hiver)
(sans semis de légumineuses)**

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

+

ALLY

ALLY est une marque déposée d'E.I. DuPont de Nemours et Compagnie.

REMARQUE : Veuillez se référer à l'étiquette du produit ALLY pour prendre toutes les précautions, zones tampons, renseignements sur le broyage et tenir compte des restrictions concernant le pH du sol, les rotations de cultures et le nettoyage du pulvérisateur. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le blé de printemps et le blé dur (sans semis d'autres cultures) peuvent être traités à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 7,5 g/ha d'ALLY et un surfactant tel qu'exigé sur l'étiquette d'ALLY. Ajouter d'abord ALLY au volume d'eau requis dans le réservoir, agiter, puis ajouter BROMOXYNIL- MCPA 225-225, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour des quantités de réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie ALLY/eau au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'ajouter BROMOXYNIL-MCPA 225-225.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul, à la dose recommandée, plus l'ortie royale jusqu'au stade de 8 feuilles (4 paires de feuilles) et la stellaire moyenne jusqu'à 7 cm de hauteur. Le traitement à la première levée importante des mauvaises herbes lorsqu'elles sont jeunes et en pleine croissance donne de meilleurs résultats.

BLÉ (de printemps)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + EVEREST*70 GDE + SURFACTANT

Pour usage uniquement au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, de même que dans l'intérieur (y compris de la région de la rivière de la Paix) de la Colombie-Britannique seulement

*Everest est une marque déposée d'Arysta Lifescience North America, LLC.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette d'Everest 70 GDE. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer à raison de 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul, à la dose recommandée, plus la folle avoine et la sétairie verte (millet sauvage).

PÉRIODE D'APPLICATION (culture) : Ne pas appliquer le mélange en réservoir de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + Everest 70 GDE avant la levée de la culture. Appliquer le mélange en réservoir de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + Everest 70 GDE sur le blé de printemps ayant au moins une feuille et au plus quatre feuilles sur la tige principale, en présence de deux talles (1 à 6 feuilles au total). L'application après ce stade peut entraîner des pertes de rendement à cause de la concurrence des mauvaises herbes.

PÉRIODE D'APPLICATION (mauvaises herbes) :

Folle avoine : 1 à 4 feuilles sur la tige principale, en présence de 2 talles (1 à 6 feuilles au total). Pas plus de 4 feuilles, 2 talles.

Sétairie verte (millet sauvage) : 1 à 4 feuilles sur la tige principale, en présence de 2 talles (1 à 6 feuilles au total). Pas plus de 4 feuilles, 2 talles.

TAUX D'APPLICATION :

Pour supprimer la sétairie verte (millet sauvage) : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 21,5 g/ha d'Everest 70 GDE et 0,25 % vol/vol ou 0,25 L/100 L d'Agral 90 ou d'Ag-Surf.

Pour supprimer la folle avoine seulement : Préparer un mélange en réservoir à raison de 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 et de 28,5 g/ha d'Everest 70 GDE et 0,25 % vol/vol ou 0,25 L/100 L d'Agral 90 ou d'Ag-Surf.

Pour supprimer la sétairie verte (millet sauvage) et la folle avoine : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 43 g/ha d'Everest 70 GDE et 0,25 % vol/vol ou 0,25 L/100 L d'Agral 90 ou d'Ag-Surf.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Remplir d'abord le réservoir de pulvérisation au tiers ou à la moitié avec de l'eau. Ajouter ensuite l'Everest 70 GDE, puis BROMOXYNIL-MCPA 225-225, le surfactant, et le reste de l'eau.

REMARQUE : Le mélange en réservoir de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + Everest 70 GDE peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps (notamment le blé de force roux de printemps, le blé de printemps Canada Prairie, et le blé tendre blanc de printemps et le blé d'utilité générale).

N'appliquer ce mélange que sur le blé de printemps SANS SEMIS DE LÉGUMINEUSES.
Semer les cultures suivantes 11 mois après l'application de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + Everest 70 GDE selon la zone de sols.

Dans les zones de sols noirs, bruns foncés et gris forestiers : Blé de printemps, orge, canola, petits pois. On peut cultiver les petits pois l'année suivante, dans les champs où la précipitation annuelle était normale ou au-dessus de la normale (moyenne de 10 ans) pendant la saison de croissance, et lorsque le contenu de la matière organique dépasse 4 %, et le pH est moins de 7,5.

Dans les zones de sols noirs et bruns foncés : Lin et blé dur peuvent être cultivés 11 mois après l'application de BROMOXYNIL-MCPA 225- 225 + Everest 70 GDE.

Dans les zones de sols noirs : Haricot de grande culture peut être cultivé 11 mois après l'application de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + Everest 70 GDE.

Dans les zones de sols brun : Blé de printemps seulement peut être cultivé 11 mois après l'application.

BLE (dur, de printemps et d'hiver)

**BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
HERBICIDE REFINE EXTRA*75 DF + surfactant**

ou

**BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
HERBICIDE REFINE EXTRA* 75 EN Pochettes TOSS-N-GO + surfactant**

*Refine et Refine Extra sont des marques déposées d'E.I. du Pont de Nemours et Compagnie.

Respecter les mises en garde, les zones tampons, les renseignements sur le broutage, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur les étiquettes d'herbicide Refine Extra 75 DF, d'herbicide Refine Extra 75 en pochettes Toss-N-Go et d'herbicide Refine SG. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 55 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul, à la dose recommandée, en plus de l'ortie royale jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles), et du stellaire moyenne jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles).

PÉRIODE D'APPLICATION (culture) :

Blé de printemps (sans semis d'autres cultures) : Appliquer à partir du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

PÉRIODE D'APPLICATION (mauvaises herbes) : Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance mesurant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Une bonne couverture des mauvaises herbes ciblées est essentielle.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 6,7 g/ha d'herbicide Refine Extra 75 DF **ou** 6,7 g/ha d'herbicide Refine Extra 75 en pochettes Toss-N-Go et d'Agral 90 **ou** 10 g/ha herbicide Refine SG et d'Agral 90 **ou** d'Ag surf **ou** de Citowett Plus à raison de 2 litres par 1 000 litres de bouillie.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Ajouter d'abord l'herbicide Refine Extra 75 %, l'herbicide Refine Extra 75 en pochettes Toss-N-Go ou l'herbicide Refine SG au volume d'eau nécessaire dans le réservoir et agiter. Ensuite, ajouter BROMOXYNIL-MCPA 225-225, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour les quantités réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie Refine Extra/eau au volume d'eau nécessaire dans le réservoir avant d'ajouter BROMOXYNIL-MCPA 225-225.

BLE (de printemps et blé dur)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

+

PUMA*120 SUPER

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique et dans en ble de printemps en Est du Canada†

*Puma est une marque déposée de Bayer Inc.

Respecter les mises en garde, les zones tampons, les renseignements sur le broutage, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette de Puma 120 SUPER.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Pour les traitements au sol, appliquer dans 55-110 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans AU MOINS 35 litres d'eau par l'hectare à une pression AU MOINS de 300 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangés en réservoir avec Puma 120 SUPER doivent être effectués sur le blé de printemps et le blé dur à partir du stade de 1 à 6 feuilles sur la tige principale plus 3 talles. Un traitement après le stade 6 feuilles du blé de printemps et du blé dur peut endommager la culture. Appliquer lorsque les graminées annuelles sont au stade de croissance de 1 à 6 feuilles.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé en réservoir avec 385 mL/ha de PUMA120 SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le BROMOXYNIL-MCPA 225-225 appliqué seul, en plus la sétaire verte (millet sauvage) seulement.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé en réservoir avec 770 mL/ha de PUMA120 SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le BROMOXYNIL-MCPA 225-225 appliqué seul, en plus de la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage) et le pied-de-coq.

REMARQUE : Le mélange en réservoir de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + Puma 120 SUPER peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps (notamment le blé de force roux de printemps, le blé de printemps Canada Prairie, le blé blanc de printemps et le blé d'utilité générale) et le blé dur.

† Pour supprimer des mauvaises herbes sur BROMOXYNIL-MCPA 225-225 et la folle avoine dans le blé de printemps dans l'est du Canada, appliquer BROMOXYNIL-MCPA 225-225 à raison de 1,25 L/ha, et l'Herbicide PUMA120 SUPER à raison de 770 mL/ha.

Ne pas traiter moins de 15 mètres des limites d'une étendue d'eau ou d'une zone marécageuse.

L'efficacité du mélange en réservoir peut diminuer en cas de pluie dans l'heure qui suit la pulvérisation.

BLE (de printemps et dur)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
HERBICIDE REFINE EXTRA* 75 DF

ou

HERBICIDE REFINE* SG
+
PUMA120 SUPER**

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans la région de la Rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

* Refine et Refine Extra est une marque déposée de la Compagnie E.I. du Pont de Nemours.

**PUMA sont des marques déposées du Bayer Inc.

REMARQUE: Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, zones tampons, renseignements sur le broutage, les restrictions et les recommandations pour la période d'application mentionnées sur les étiquettes de herbicide REFINE EXTRA 75 DF ou l'Herbicide REFINE SG et PUMA120 SUPER. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION: Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION: Les traitements de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + l'HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA 75 % ou l'HERBICIDE REFINE SG + PUMA120 SUPER doivent être effectués sur le blé de printemps et le blé dur au stade de 2 à 6 feuilles sur la tige principale et présence de 3 talles. Un traitement après le stade 6 feuilles du blé de printemps et du blé dur peut causer des dommages à la culture.

Appliquer quand les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha d'HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF ou 10 g/ha d'HERBICIDE REFINE SG + 385 mL/ha de PUMA120 SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Celles retrouvées dans la liste de BROMOXYNIL- MCPA 225-225 utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le mouron des oiseaux jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la sétaire verte (millet sauvage) SEULEMENT. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première pousse importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha d'HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF ou 10 g/ha d'HERBICIDE REFINE SG + 770 mL/ha de PUMA120 SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Celles retrouvées dans la liste de BROMOXYNIL- MCPA 225-225 utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le mouron des oiseaux jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque et l'échinochloa pied- de-coq. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première pousse importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

BLE (de printemps seulement)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

+

HERBICIDE AXIAL 100 EC

+

ADIGOR**

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans la région de la Rivière de la Paix, de l'Okanagan et de Creston Flats en Colombie-Britannique

AXIAL et **ADIGOR sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Respecter les mises en garde, les zones tampons, les renseignements sur le broutage, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette de l'herbicide Axial 100 EC. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 50 à 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Tel qu'énuméré pour le BROMOXYNIL-MCPA 225-225 appliqué seul en plus de la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'avoine (cultivée) spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet.

PÉRIODE D'APPLICATION (Culture) : Les traitements de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + AXIAL 100EC + ADIGOR appliquer à partir du stade 2 feuilles jusqu'au stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer après le stade de la dernière feuille.

PÉRIODE D'APPLICATION (Mauvaises herbes) : Les traitements de BROMOXYNIL- MCPA 225-225 + AXIAL 100EC + ADIGOR appliquer quand la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'avoine (cultivée) spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet sont entre le stade de 1 à 6 feuilles, avant la quatrième talle. Ne pas appliquer après le stade dernière feuille.

TAUX D'APPLICATION: BROMOXYNIL-MCPA 225-225 à une dose de 1,25 L/ha mélangé en réservoir avec AXIAL 100EC à une dose de 600 mL/ha et plus l'adjuvant ADIGOR à une dose de 700 mL/ha. Au moment du mélange en cuve, mettre BROMOXYNIL-MCPA 225-225 en premier; ajouter ensuite l'herbicide AXIAL 100EC, puis l'adjuvant ADIGOR.

REMARQUE : La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec ce mélange s'il est appliqué dans des conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

Le mélange de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + l'herbicide Axial 100 EC peut être utilisé sur toutes les variétés de blé de printemps. N'effectuer qu'une seule application par saison. Après le traitement, observer un délai d'attente avant la récolte de 60 jours pour les grains et le chaume et de 30 jours pour le foin et le pâturage du bétail. Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. N'appliquer ce mélange en cuve que sur le blé qui N'EST PAS CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES.

BLÉ (D'HIVER)
(semis de trèfle des prés)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225 UTILISÉ SEUL

Pour usage en Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes seulement

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION: Appliquer dans AU MOINS 200 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer au printemps lorsque le trèfle des prés est au stade de la première à la troisième feuille trifoliée et lorsque le blé d'hiver fournit un couvert protecteur. Le blé d'hiver peut être traité à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha

REMARQUE : Ce produit peut occasionner des dommages temporaires ou des brûlures foliaires dans des conditions de croissance difficiles, surtout s'il est appliqué pendant ou dans des conditions chaudes et humides. Ne pas appliquer si le trèfle des prés subit un stress. Éviter le chevauchement pour ne pas occasionner des dommages graves à la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles, il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants aient 5 cm de haut.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants aient 8 cm de haut.*

Note: Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

ORGE
(sans semis de légumineuses)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'orge peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étandard.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

ORGE
(sans semis de légumineuses)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
MCPA

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'orge peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.

REMARQUE : Le MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les mises en garde et les restrictions. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter BROMOXYNIL-MCPA 225-225.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul, plus les mauvaises herbes suivantes.

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Ortie royale*

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Colza spontané (y compris le canola)

**Au-delà de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plants levés après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimés.*

**ORGE (orge de printemps seulement)
(sans semis de légumineuses)**

**BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
HERBICIDE LIQUIDE ACHIEVE* SC**

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans l'Intérieur (y compris la région de la Rivière de la Paix), de l'Okanagan et de Creston Flats de la Colombie-Britannique seulement

* Achieve et **Turbocharge sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta
Dow AgroSciences Canada Inc. est un utilisateur autorisé.

Respecter les mises en garde, les zones tampons, les renseignements sur le broutage, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide Achieve SC.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Pour les traitements au sol, appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans 30-45 litres d'eau par l'hectare à une pression de 140-275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + l'herbicide liquide Achieve SC doivent être effectués sur l'orge de printemps à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard (toutes les feuilles y compris les talles) (stades de croissance 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la folle avoine ou la avoine cultivée spontanée est au stade de 1 à 6 feuilles (toutes les feuilles y compris les talles) (stades de croissance 11,20 à 14,22 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la sétaire verte (millet sauvage) ou la sétaire glauque est au stade de 1 à 5 feuilles (stades de croissance 11,20 à 14,21 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN) et lorsque la échinochloa pied-de-coq ou la ivraie de Perse compte de 1 à 4 feuilles (stades 11, à 14 d'après l'échelle de Zadoks ou BBCN). Se référer au schéma figurant sur l'étiquette de l'herbicide liquide Achieve SC.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 0,5 kg/ha d'herbicide liquide Achieve SC. Lorsqu'on utilise ce mélange, ajouter du Turbocharge**au réservoir de pulvérisation à une concentration de 0,5 % vol/vol (c'est-à-dire 0,5 de Turbocharge par 100 L de bouillie). L'emploi d'une dose erronée de TURBOCHARGE peut produire une suppression insatisfaisante des mauvaises herbes ou des dommages à la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul plus la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque, la lorsque la échinochloa pied-de-coq et la ivraie de Perse.

REMARQUE : Les mélanges de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + l'herbicide liquide Achieve SC peuvent être utilisés sur tous les cultivars d'orge à 2 et 6 rangs (orge de maltage ou d'usage général y compris les cultivars demi-nains et nus). N'appliquer ce mélange que sur les semis d'orge de printemps SANS SEMIS DE LÉGUMINEUSES.

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

**+
ALLY**

ALLY est une marque déposée d'E.I. duPont de Nemours et Compagnie.

REMARQUE: Se reporter à l'étiquette d'Ally pour les mises en garde, les zones tampons, les renseignements sur le broutage, notamment les restrictions sur le pH du sol, la rotation des cultures et le nettoyage du pulvérisateur. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION: Appliquer dans AU MOINS 100 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION: L'orge (sans semis d'autres cultures) peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 7,5 g/ha d'Ally et un surfactant tel qu'exigé sur l'étiquette d'Ally. Ajouter d'abord Ally au volume d'eau requis dans le réservoir, agiter, puis ajouter BROMOXYNIL-MCPA 225-225, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour des quantités de réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie Ally/eau au volume d'eau requis dans le réservoir avant d'ajouter BROMOXYNIL-MCPA 225-225.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul, à la dose recommandée, plus l'ortie royale jusqu'au stade de 8 feuilles (4 paires de feuilles) et la stellaire moyenne jusqu'à 7 cm de hauteur. Pour de meilleurs résultats, appliquer le produit sur la première levée importante de mauvaises herbes, lorsqu'elles sont jeunes et en pleine croissance.

ORGE (de printemps)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
HERBICIDE REFINE EXTRA* 75 DF + surfactant

ou

BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
HERBICIDE REFINE EXTRA*75 EN Pochettes TOSS-N-GO + surfactant

ou

BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
HERBICIDE REFINE* SG + surfactant

*Refine et Refine Extra sont des marques déposées d'E.I. du Pont de Nemours et Compagnie.

Respecter les mises en garde, les zones tampons, les renseignements sur le broutage, les restrictions et les recommandations concernant le mélange, la pulvérisation et la période d'application figurant sur les étiquettes d'herbicide Refine Extra 75 DF, d'herbicide Refine Extra 75 en pochettes Toss-N-Go et d'herbicide Refine SG. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 55 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul, à la dose recommandée, plus l'ortie royale jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles), et du stellaire moyenne jusqu'au stade de 6 feuilles (3 paires de feuilles).

PÉRIODE D'APPLICATION (culture) : *Orge de printemps* : Appliquer à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard.

PÉRIODE D'APPLICATION (mauvaises herbes) : Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance mesurant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Une bonne couverture des mauvaises herbes ciblées est essentielle.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 6,7 g/ha d'herbicide Refine Extra 75 DF **ou** 6,7 g/ha d'herbicide Refine Extra 75 en pochettes Toss-N-Go et d'Agral 90 **ou** 10 g/ha herbicide Refine SG et de l'Agral 9 **ou** d'Agsurf **ou** de Citowett Plus à raison de 2 litres par 1 000 litres de bouillie.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Ajouter d'abord l'herbicide Refine Extra 75 DF, l'herbicide Refine Extra 75 en pochettes Toss-N-Go ou l'herbicide Refine SG au volume d'eau requis dans le réservoir et agiter. Ensuite, ajouter BROMOXYNIL-MCPA 225-225, agiter, puis ajouter le surfactant. Pour les quantités de réservoir supplémentaires, préparer et ajouter une bouillie Refine Extra/eau au volume d'eau nécessaire dans le réservoir avant d'ajouter BROMOXYNIL-MCPA 225-225.

ORGE (de printemps)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

+

PUMA120 SUPER*

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans l'Intérieur (y compris la région de la Rivière de la Paix) de la Colombie-Britannique seulement

*PUMA sont des marques déposées du Bayer Inc.

Respecter toutes les précautions, zones tampons, renseignements sur le broutage, limitations et les recommandations concernant la période d'application qui figure sur l'étiquette de PUMA120 SUPER.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Pour les traitements au sol, appliquer dans 55-110 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa. Pour l'application aérienne, appliquer dans AU MOINS 35 litres d'eau par l'hectare à une pression AU MOINS de 300 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les traitements de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé en réservoir avec PUMA120 SUPER doivent être effectués sur l'orge de printemps à partir du moment où il y a 2 à 5 feuilles sur la tige principale et présence de 2 talles. Un traitement après le stade 5 feuilles l'orge de printemps peut causer des dommages à la culture. Les épandages de l'herbicide PUMA120 SUPER sur l'orge de printemps doivent être évités 2 à 3 jours avant ou après une période de temps froid (3°C ou moins). Appliquer quand les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé en réservoir avec 385 mL/ha de PUMA120 SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Tel qu'énuméré pour le BROMOXYNIL-MCPA 225-225 appliqué seul, en plus la sétaire verte (millet sauvage) seulement.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé en réservoir avec 770 mL/ha de PUMA120 SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le BROMOXYNIL-MCPA 225-225 appliqué seul, en plus de la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage) et le pied-de-coq.

Ne pas appliquer en deçà d'une distance de 15 mètres d'une masse d'eau ou d'une zone marécageuse.

Ne pas traiter si une pluie est prévue dans l'heure qui suit la pulvérisation.

ORGE (de printemps)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
HERBICIDE REFINE EXTRA* 75 DF

ou

HERBICIDE REFINE* SG
+
PUMA120 SUPER**

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans l'Intérieur (y compris la région de la Rivière de la Paix) de la Colombie-Britannique seulement.

* Refine et Refine Extra est une marque déposée de la Compagnie E.I. du Pont de Nemours.

**PUMA sont des marques déposées du Bayer Inc.

REMARQUE: Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les zones tampons, les renseignements sur le broutage, les restrictions et les recommandations pour la période d'application mentionnées sur les étiquettes de herbicide REFINE EXTRA 75 DF ou Herbicide REFINE SG et PUMA120 SUPER. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION: Appliquer dans 100 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION: Les traitements de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + HERBICIDE EN PÂTE GRANULÉE REFINE EXTRA 75 % ou l'HERBICIDE REFINE SG + PUMA120 SUPER doivent être effectués sur l'orge de printemps au stade de 2 à 5 feuilles sur la tige principale et présence de 2 talles. Un traitement après le stade 5 feuilles l'orge de printemps peut causer des dommages à la culture. Les épandages de l'Herbicide PUMA120 SUPER sur l'orge de printemps doivent être évités 2 à 3 jours avant ou après une période de temps froid (3°C ou moins). Appliquer quand les mauvaises herbes graminées annuelles sont entre le stade de 1 à 6 feuilles.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha d'HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF ou 10 g/ha d'HERBICIDE REFINE SG + 385 mL/ha de PUMA120 SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Celles retrouvées dans la liste de BROMOXYNIL- MCPA 225-225 utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le mouron des oiseaux jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la sétaire verte (millet sauvage) SEULEMENT. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première pousse importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé en réservoir avec 6,7 g/ha d'HERBICIDE REFINE EXTRA 75 DF ou 10 g/ha d'HERBICIDE REFINE SG + 770 mL/ha de PUMA120 SUPER.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Celles retrouvées dans la liste de BROMOXYNIL- MCPA 225-225 utilisé seul à la dose recommandée, ainsi que l'ortie royale jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles) et le mouron des oiseaux jusqu'au stade 6 feuilles (3 paires de feuilles), la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque et l'échinochloa pied- de-coq. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur la première pousse importante de jeunes mauvaises herbes en croissance active.

ORGE (de printemps seulement)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

+

AXIAL 100 EC

+

ADIGOR**

Pour l'utilisation dans les provinces des Prairies de même que dans l'Intérieur (y compris la région de la Rivière de la Paix), de l'Okanagan et de Creston Flats de la Colombie-Britannique seulement

* AXIAL et **ADIGOR sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Respecter toutes les précautions lors du mélange et de la pulvérisation, les zones tampons, les renseignements sur le broutage, les restrictions et les recommandations concernant la période d'application mentionnées sur l'étiquette d'AXIAL 100EC.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 50-100 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES: Tel qu'énuméré pour le BROMOXYNIL-MCPA 225-225 appliqué seul en plus de la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'avoine (cultivée) spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet.

PÉRIODE D'APPLICATION (Culture) : Les traitements de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + AXIAL 100EC + ADIGOR doivent être effectués sur l'orge de printemps au stade de 2 feuilles jusqu'au stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer passé stade dernière feuille.

PÉRIODE D'APPLICATION (Mauvaises herbes) : Les traitements de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + AXIAL 100EC + ADIGOR appliquer quand la folle avoine, la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire jaune, l'avoine (cultivée) spontanée, la graine de l'alpiste des Canaries spontanée, et le panic millet entre le stade de 1 à 6 feuilles, avant la quatrième talle. Ne pas appliquer passé stade dernière feuille.

TAUX D'APPLICATION: BROMOXYNIL-MCPA 225-225 à une dose de 1,25 L/ha mélangé en réservoir avec AXIAL 100EC à une dose de 600 mL/ha et plus l'adjuvant ADIGOR à une dose de 700 mL/ha. Au moment du mélange en cuve, mettre BROMOXYNIL-MCPA 225-225 en premier; ajouter ensuite l'herbicide AXIAL 100EC, puis l'adjuvant ADIGOR.

REMARQUE : La culture pourrait subir des dommages temporaires après le traitement avec ce mélange en réservoir s'il est appliqué dans des conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par une humidité inadéquate ou anormalement élevée ou par des températures extrêmes.

Le mélange en cuve BROMOXYNIL-MCPA 225-225 + AXIAL 100EC peut être utilisé sur toutes les variétés de l'orge de printemps. Une seule application par année est autorisée. Après le traitement, observer un délai d'attente avant la récolte de 60 jours pour les grains et le chaume et de 30 jours pour le foin et le pâturage du bétail. Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant le traitement. N'appliquer ce mélange en cuve que sur l'orge de printemps qui N'EST PAS CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES.

AVOINE
(sans semis de légumineuses)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'avoine peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la feuille étendard.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

AVOINE
(sans semis de légumineuses)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
MCPA

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'avoine peut être traitée à partir du stade de 2 feuilles jusqu'au début de la phase étendard.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 275 g/ha de MCPA actif.

REMARQUE : Le MCPA-K est plus efficace contre l'ortie royale, mais d'autres formulations peuvent être utilisées. Se reporter à l'étiquette de MCPA pour les mises en garde et les restrictions. Ajouter d'abord le MCPA au réservoir, agiter, puis ajouter BROMOXYNIL-MCPA 225-225.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul, plus les mauvaises herbes suivantes.

Jusqu'au stade de 4 feuilles

Ortie royale*

Jusqu'au stade de 8 feuilles

Colza spontané (y compris le canola)

**Au-delà de 4 feuilles, il est peu probable que l'ortie royale soit supprimée. Les plants levés après le traitement, ce qui arrive souvent dans les sols tourbeux, ne seront pas supprimés.*

MAÏS
(fourrager et sucré)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 200 à 300 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le maïs doit être traité par une application à la volée en postlevée, à la dose recommandée, À PARTIR DU STADE DE 4 À 6 FEUILLES. Le maïs subira des dommages si l'application est effectuée après le stade de 6 feuilles.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

REMARQUE : Dans des conditions de croissance difficile, les feuilles peuvent être temporairement brûlées (surtout si le traitement est fait durant ou après des périodes fraîches et humides, ou chaudes et humides). Le travail du sol après l'application est déconseillé. NE PAS AJOUTER D'HUILE OU DE SURFACTANT. Ne pas traiter le maïs par aéronef.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

MAÏS
(fourrager et sucré)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
ATRAZINE

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 200 à 300 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le maïs doit être traité À PARTIR DU STADE DE 4 À 6 FEUILLES. Le maïs subira des dommages si l'application est effectuée après le stade de 6 feuilles.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 1,1 à 2,25 kg/ha d'atrazine actif. Ajouter d'abord l'atrazine au réservoir, bien mélanger, puis ajouter BROMOXYNIL-MCPA 225-225.

REMARQUE : Dans des conditions de croissance difficile, les feuilles peuvent être temporairement brûlées (surtout si le traitement est fait durant ou après des périodes fraîches et humides, ou chaudes et humides). Le travail du sol après l'application est déconseillé. NE PAS AJOUTER D'HUILE NI DE SURFACTANT, ET NE PAS UTILISER DE FORMULATIONS D'ATRAZINE CONTENANT DE L'HUILE. Se reporter à l'étiquette d'atrazine pour le mode d'emploi, les mises en garde et les restrictions, surtout pour les restrictions pour les cultures l'année suivante.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul, plus les mauvaises herbes figurant sur l'étiquette d'atrazine.

SEIGLE D'AUTOMNE
(sans semis de légumineuses)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le seigle d'automne peut être traité à partir du début de la croissance jusqu'au début de la feuille étandard au printemps.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

LIN
(incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le lin peut être traité dès qu'il atteint 5 cm de hauteur jusqu'au début de la formation des boutons de fleurs. *Pour de meilleurs résultats, appliquer le BROMOXYNIL-MCPA 225-225 lorsque le lin mesure entre 5 et 10 cm de hauteur.* Quelques feuilles peuvent subir des brûlures et la croissance peut être ralentie après le traitement.

Respecter un intervalle d'au moins 60 jours entre l'application de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 et la récolte. **Une pulvérisation le soir peut réduire les risques des dommages occasionnés au lin.**

AVERTISSEMENT : Ne pas appliquer l'herbicide sur les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress, ni par temps chaud et humide.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Vu la nature peu compétitive du lin, traiter les mauvaises herbes en début de croissance, jusqu'à ce qu'elles atteignent le stade recommandé.

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

SUR LE LIN
(incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

+

SELECT* + AMIGO**

ou

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

+

CENTURION* + AMIGO**

ou

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

+

ARROW 240 EC** + L'ADJUVANT**

ou

BROMOXYNIL-MCPA 225-225

+

CLETHODIM 250 EC + L'ADJUVANT

*SELECT, ** AMIGO, ***CENTURION sont des marques déposées d'Arysta LifeScience Corporation.

****ARROW 240 EC sont des marques déposées d'ADAMA Agricultural Solutions Canada, Inc.

Suivre toutes les recommandations pour la période d'application, les précautions, les zones tampons, les renseignements sur le broutage et les restrictions indiquées sur l'étiquette du partenaire de mélange en réservoir.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 55 à 110 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PÉRIODE D'APPLICATION : Le lin peut être traité lorsqu'il mesure au moins 5 cm jusqu'au début du stade bouton. Pour de meilleurs résultats, appliquer ce mélange lorsque le lin a atteint une hauteur de 5 à 10 cm et que les mauvaises herbes sont au stade plantule. Des brûlures sur le feuillage et un contrôle de la croissance de la culture peuvent se produire après le traitement. Lorsqu'on utilise ce mélange, il est important que le traitement soit fait au stade de croissance recommandé pour les mauvaises herbes, surtout lorsqu'il y a des renouées. Lorsque les dicotylédones et les graminées n'atteignent pas le stade recommandé au même moment, il faut effectuer des applications séparées.

AVERTISSEMENT : Ne pas appliquer l'herbicide sur les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress, ni par temps chaud et humide. Ce traitement peut occasionner des brûlures sur le feuillage, ralentir la croissance et retarder la maturité de la culture.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 0,19 L/ha de Select, Centurion ou Arrow 240 EC. L'adjuvant Amigo doit être ajouté selon le mode d'emploi figurant sur l'étiquette de Select ou Centurion. L'adjuvant doit être ajouté selon les directives inscrites sur l'étiquette de l'Arrow 240 EC. Ajouter le BROMOXYNIL-MCPA 225-225 dans le réservoir du pulvérisateur à moitié rempli d'eau, agiter, ajouter le Select, Centurion ou Arrow 240 EC continuer l'agitation, ajouter l'Amigo ou l'adjuvant et ajouter le reste de la quantité d'eau, continuer l'agitation.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul sur le lin, **plus** les mauvaises herbes suivantes.

Folle avoine	Sétaire jaune et verte
Échinochloa pied-de-coq	Ivraie de Perse
Orge spontanée	Digitaire (astringente et sanguine)
Blé spontané	Panic millet
Maïs spontané	Panic capillaire
Avoine spontanée	Panic d'automne
Alpiste des Canaries spontanée	Chiendent commun suppression

TAUX D'APPLICATION : BROMOXYNIL-MCPA 225-225 à raison de 1,25 L/ha mélangé avec 0,38 L/ha de SELECT, CENTURION, ARROW 240 EC ou CLETHODIM 250 EC. L'adjuvant AMIGO doit être ajouté selon les directives inscrites sur l'étiquette du SELECT ou CENTURION. L'adjuvant doit être ajouté selon les directives inscrites sur l'étiquette de l'ARROW 240 EC.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Tel qu'énuméré pour le BROMOXYNIL-MCPA 225-225 appliqué seul sur le lin, en plus des mauvaises herbes suivantes :

Chiendent commun contrôle

LIN
(incluant les variétés à basse teneur en acide linoléique)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225
+
HERBICIDE POAST ULTRA*+ surfactant

*Poast ULTRA est une marque déposée de BASF.

**MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.

Respecter les mises en garde, les restrictions et les recommandations sur la période d'application concernant le mélange et la pulvérisation figurant sur l'étiquette de l'herbicide Poast Ultra.

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Nettoyer à fond tous les filtres pour empêcher que les buses soient bouchées, surtout lorsqu'on utilise des volumes d'eau de 50 à 100 L/ha. En général, utiliser des volumes d'eau entre 50 à 100 L/ha, et une pression d'au moins 240 kPa. Pour les infestations graves de mauvaises herbes, utiliser 100 à 200 L/ha d'eau à des pressions de 275 à 425 kPa. Pour supprimer le chiendent, utiliser 100 à 200 L/ha d'eau à des pressions de 275 à 425 kPa. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

AVERTISSEMENT : Ne pas appliquer l'herbicide sur les cultures de lin qui poussent mal ou qui subissent un stress, ni par temps chaud et humide. Ce traitement peut occasionner des brûlures sur le feuillage, ralentir la croissance et retarder la maturité de la culture.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul, à la dose recommandée, ainsi que les graminées annuelles et vivaces figurant sur l'étiquette de l'herbicide Poast Ultra.

PÉRIODE D'APPLICATION (Culture) : Le lin peut être traité quand il atteint 5 - 10 cm de haut. Quelques feuilles peuvent être brûlées et la croissance peut être ralentie après le traitement. Pour utiliser ce mélange en réservoir, il est important que cette application soit faite au stade de croissance recommandé des mauvaises herbes, particulièrement s'il y a présence de renouée scabre et de persicaire pâle. Si les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées ne sont pas en même temps au stade de croissance recommandé pour le traitement, faire alors faire des applications séparées. Ne pas appliquer pendant la floraison.

PÉRIODE D'APPLICATION (Mauvaises herbes) : Tel qu'énuméré pour le BROMOXYNIL- MCPA 225-225 appliqué seul. Pour graminées annuelles et vivaces consulter l'étiquette de l'herbicide POAST ULTRA.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 mélangé au réservoir avec 0,32 à 0,47 L/ha d'herbicide Poast Ultra et 0,5 à 1 L/ha d'adjuvant Merge. Pour une sécurité maximum de la culture, on recommande d'utiliser la dose homologuée la plus basse du surfactant MERGE pour ce mélange en réservoir.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE : Remplir d'abord le réservoir de pulvérisation à la moitié avec de l'eau et démarrer l'agitation. Ajouter l'herbicide Poast Ultra. Ensuite, ajouter BROMOXYNIL-MCPA 225-225, l'adjuvant Merge et le reste de l'eau.

GRAINE À CANARIS (*Phalaris canariensis*)
(pour la production de semences)

BROMOXYNIL-MCPA 225-225 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans AU MOINS 50 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : L'alpiste des Canaries peut être traité à partir du stade de 3 à 5 feuilles.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abutilon**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

SEMIS DE GRAMINÉES
(sans semis de légumineuses)

REMARQUE : Graminées cultivées pour la production de semence dans l'année de l'établissement seulement.

CULTURES : Brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre géante, élyme russe, fléole des près, dactyle pelotonné, fétuque rouge, fétuque des près, vulpin des près, semis de fétuque élevée, semis de brome des près, semis de agropyre des rives, alpiste roseau.

AVERTISSEMENT : Ne pas faire paître et ne pas récolter pour un fourrage vert dans les 56 jours suivant le traitement.

BROMOXYNIL-MCPA 225-225 UTILISÉ SEUL

VOLUME ET PRESSION DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 150 litres d'eau par hectare à une pression de 275 kPa.

PÉRIODE D'APPLICATION : Les semis de graminées peuvent être traités à partir du stade de 2 à 4 feuilles. N'effectuer qu'une seule application par saison.

TAUX DE PULVÉRISATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Jusqu'au stade de 4 feuilles Renouée scabre Persicaire pâle Renouée persicaire Saponaire des vaches* Amarante à racine rouge Sagesse-des-chirurgiens Bardanette épineuse Bourse-à-pasteur Kochia à balais** Soude roulante** Matricaire inodore*** Tournesol spontané Colza spontané (y compris le canola) Silène noctiflore Lampourde glouteron Abiton**** Neslie paniculée Morelle d'Amérique	Jusqu'au stade de 6 feuilles Tomate sauvage Jusqu'au stade de 8 feuilles Renouée liseron Sarrasin de Tartarie Sarrasin commun Tabouret des champs Moutarde des champs Vélar fausse giroflée Chénopode blanc Petite herbe à poux Séneçon vulgaire Vivaces : Croissance végétative enrayée Chardon des champs Laiteron des champs
--	--

**Dans des conditions normales, la saponaire des vaches est supprimée jusqu'au stade de 4 feuilles. Il est peu probable qu'elle le soit après ce stade.*

***Traiter avant que les plants mesurent 5 cm de hauteur.*

****Annuelles printanières seulement.*

*****Traiter avant que les plants mesurent 8 cm de hauteur.*

**GRAMINÉES DÉJÀ ÉTABLIES
(sans semis de légumineuses)**

BROMOXYNIL-MCPA 225-225 UTILISÉ SEUL

CULTURE : Fléole des prés produite pour la semence

VOLUME DE PULVÉRISATION : Appliquer dans 150 litres d'eau par hectare.

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer avant la montaison lors de l'année de production de semence. N'effectuer qu'un traitement par saison de croissance.

TAUX D'APPLICATION : 1,25 L/ha

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul pour les semis de graminées.

REMARQUE: Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.

BROMOXYNIL-MCPA 225-225 UTILISÉ SEUL CULTURE: Fléole des prés établie produite pour le foin.

VOLUME DE PULVÉRISATION: Appliquer dans 150 litres d'eau à l'hectare NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer au stade 3 à 6 feuilles de la fléole des prés. Appliquer en postlevée par voie terrestre. Effectuer un seul traitement par année. Respecter un intervalle avant récolte de 30 jours.

TAUX D'APPLICATION: 1,25 L/ha.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

Celles qui figurent sur la liste de BROMOXYNIL-MCPA 225-225 utilisé seul pour les semis de graminées.

REMARQUE: Lorsqu'une pluie tombe dans l'heure qui suit la pulvérisation, l'efficacité peut être réduite.